



Charte Éthique

Le mot du président

Le développement du groupe Schiever s'appuie sur des valeurs fortes, ancrées dans son histoire et déclinées autour des trois notions d'**indépendance**, de **respect** et d'**énergie**. Ces fondements inspirent nos pratiques au quotidien et doivent également guider l'ensemble de nos relations avec nos parties prenantes.

Dans un environnement complexe et en constante évolution, il nous paraît essentiel de nous doter d'une Charte Éthique. Au quotidien, elle guide nos actions et nos décisions, individuelles et collectives. Elle est le socle d'un climat de confiance avec nos parties prenantes, nécessaire à la construction de relations durables et respectueuses.

Chacun d'entre nous est ambassadeur du groupe et se doit, quelle que soit sa position, d'appliquer les principes de la présente Charte et contribuer à la diffuser et à la faire respecter.


Vincent Picq
Président du Directoire du groupe Schiever

I. Introduction

1. Pourquoi une Charte Éthique ?

Le groupe Schiever fait le choix de se doter d'une Charte Éthique qui rassemble les "principes moraux [...] à la base de la conduite des personnes"¹. Ces principes moraux guident les comportements et les décisions de chacun. Ils servent de référence pour évaluer le bien-fondé des actions. Ainsi, la Charte Éthique crée un cadre global de responsabilité et d'engagement.

Elle doit inspirer chacun d'entre nous en interne, tout comme les parties prenantes avec lesquelles le groupe Schiever est en relation.

2. Périmètre d'application

Le non-respect de la Charte peut compromettre la réputation et la performance financière du groupe et les relations avec ses parties prenantes.

C'est pourquoi les principes énoncés dans cette Charte doivent être strictement respectés par l'ensemble des salariés du groupe, quels que soient leur niveau de responsabilité et leur statut. Le groupe invite ses parties prenantes à adhérer aux principes qu'il défend et souhaite que ceux-ci guident l'ensemble de ses relations et collaborations.

¹ définition de l'éthique selon le Larousse

II. Nos engagements éthiques

Un commerce responsable est un commerce résolument tourné vers l'avenir.

Le groupe Schiever se mobilise, d'une part, pour promouvoir un modèle social fondé sur le respect des droits humains, de la sécurité, de l'inclusion et du bien-être de chacun. D'autre part, il s'investit pour maîtriser l'impact environnemental de l'ensemble de ses activités.

Le groupe s'engage à agir dans le respect des lois et règlements en vigueur, dans tous les pays dans lesquels il opère. Toute pratique et tout comportement susceptibles de constituer une violation de ces textes sont prohibés.

1. Gouvernance

- Respect du droit de la concurrence

Le groupe Schiever est conscient de la nécessité d'évoluer sur un marché avec des pratiques commerciales équilibrées. Afin d'encourager une saine compétition, il s'engage à agir de manière loyale à l'égard de ses concurrents, partenaires, prestataires ou fournisseurs et à ne prendre aucune initiative qui fausserait la concurrence.

- Lutte contre toute forme de corruption

La corruption, sous toutes ses formes, nuit à la bonne conduite des affaires et peut porter atteinte à la confiance accordée par nos parties prenantes. Elle n'est pas compatible avec les valeurs du groupe Schiever. Ainsi, la règle de "tolérance zéro" doit être observée par tous.

- Lutte contre la fraude et les activités illicites

La fraude peut prendre plusieurs formes et provenir aussi bien de l'intérieur (*détournement de fonds, manipulation de la comptabilité...*) que de l'extérieur (*fraude au faux RIB, fraude par des fournisseurs ou prestataires, cyberfraude...*). Le groupe proscrit la fraude et toutes activités illicites afin de maintenir l'intégrité et la confiance envers et au sein de l'organisation.

- Citoyen fiscal responsable

Le groupe s'engage à appliquer scrupuleusement les règles fiscales locales et à payer tous les impôts et taxes dûs dans tous les pays dans lesquels il est présent. Ainsi, le groupe veille, d'une part, à s'acquitter de ses obligations fiscales dans les délais, et d'autre part, à établir et maintenir des relations constructives, basées sur le respect et la transparence, avec les autorités fiscales.

- Confidentialité et protection des données

Le groupe s'attache à respecter la confidentialité des données internes et externes. Ce principe est fondamental pour le maintien de la confiance de nos parties prenantes.

Le groupe accorde une importance à la protection des données à caractère personnel de ses clients et de ses collaborateurs. Il s'engage à informer les parties et à collecter ce qui est strictement nécessaire au regard de la finalité suivie. Il s'efforce de protéger ces données et s'assure de les rendre accessibles aux seules personnes habilitées.

- Protection des actifs de l'entreprise

Le groupe met à disposition de ses collaborateurs un ensemble de ressources (*EPI, matériels, équipements informatiques, logiciels, véhicules de service...*) à utiliser dans le cadre de leur mission. Un mauvais emploi ou la détérioration de ces ressources peut avoir des incidences financières, opérationnelles et environnementales.

Afin de les protéger au mieux, ces ressources doivent être utilisées à des fins professionnelles (*une utilisation à titre privé des outils de communication est tolérée dans la mesure où elle est raisonnable et marginale par rapport à l'utilisation professionnelle*).

2. Social

- Respect des droits du travail

Le groupe Schiever s'engage à respecter le droit du travail dans tous les pays dans lesquels il opère. Il condamne toute forme de travail illégal, qu'il s'agisse du travail non déclaré, du travail des enfants ou du travail forcé, car ces pratiques vont à l'encontre du respect et de la dignité humaine.

- Santé, sécurité et respect des conditions de travail

Le groupe Schiever s'engage à garantir un environnement de travail sûr et des conditions favorables à l'épanouissement de chacun. La prévention des risques professionnels et la protection de la santé physique et mentale de tous sont des priorités absolues. Chacun est acteur de sa sécurité et de celle de ses collègues, dans un esprit de respect mutuel et de responsabilité.

- Qualité des produits et sécurité des consommateurs

La protection des consommateurs repose sur des produits sûrs, de qualité, conformes aux normes et règles d'hygiène et de sécurité, d'une part ; et d'autre part, sur la garantie de la sécurité des personnes dans ses points de vente, exigences que chaque collaborateur s'engage à respecter au quotidien.

- Diversité et inclusion

Le groupe Schiever s'engage à garantir un environnement de travail inclusif où aucune discrimination - liée au genre, à l'âge, à l'origine, à la situation de handicap, à la religion ou à l'orientation sexuelle, etc. - n'est tolérée, ni lors du recrutement, ni durant toute la carrière des salariés. Nous favorisons un environnement de travail fondé sur le respect, l'équité et l'égalité des chances pour tous.

Nous veillons également à offrir à tous nos consommateurs une expérience d'achat accessible et adaptée à leurs besoins

- Lutte contre toute forme de harcèlement

Le groupe Schiever rejette toute forme de harcèlement physique, psychologique ou sexuel. Le respect de la dignité de chaque personne est un principe fondamental qui guide nos comportements. L'écoute, la prévention et la prise en charge rapide de toute situation inappropriée sont essentielles pour garantir un cadre de travail sain et serein.

3. Environnemental

- Lutte contre le changement climatique

Conscient de l'impact de ses activités sur le climat, le groupe Schiever se fait fort de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique dans l'ensemble de ses activités. Investi depuis plusieurs années dans la maîtrise de ses consommations d'énergie, il intensifie ses actions en faveur de la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

- Préservation des ressources

Schiever se mobilise pour lutter contre le gaspillage alimentaire, et non alimentaire, afin de réduire durablement les déchets générés par ses magasins, garantir la valorisation des déchets irrépressibles et préserver les ressources naturelles.

- Bien-être animal

Depuis de nombreuses années, le groupe Schiever s'attache à privilégier les actions et partenariats qui défendent le bien-être animal.

III. Mise en pratique

1. Réflexes à adopter

En instaurant un cadre global de responsabilité et d'engagement, la Charte Éthique constitue une aide à la décision qui permet de distinguer, suite à une réflexion personnelle, les comportements à adopter de ceux à proscrire. Non exhaustive, la Charte est un socle sur lequel chacun doit s'appuyer pour orienter ses décisions.

Face à des situations complexes ou en cas de doute sur une action ou une décision, le premier réflexe est d'agir avec discernement et recul. Pour cela, la bonne pratique est de répondre aux questions suivantes :

- 1 / Est-ce que l'action ou la décision est conforme à la loi ?
- 2 / Est-ce que l'action ou la décision est conforme à la Charte Éthique ?
- 3 / Est-ce préjudiciable si l'action ou la décision est rendue publique en interne ? En externe ?
- 4 / Suis-je prêt(e) à assumer l'action ou la décision en toute transparence ?

Si les réponses à ces questions ne permettent pas de se positionner facilement, le deuxième réflexe est de demander conseil. Le groupe encourage le dialogue et les échanges sur les questions d'éthique, notamment avec le manager et/ou avec le service Risques et Conformité.

2. Dispositif de signalement

Tout collaborateur ou tiers, victime ou témoin d'un comportement qui lui paraît contraire à la présente Charte, est encouragé à le signaler via l'adresse mail ethiquealertes@schiever.fr ou via le formulaire de contact sur le site www.schiever.com.

Toutes les alertes sont traitées, en toute sécurité et confidentialité, par des équipes dédiées en interne. Schiever s'engage à protéger les auteurs de ces alertes dès lors qu'ils font un usage de bonne foi du dispositif.

